



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 30 avril 2020

Nouvelles contraintes sur le dispositif de chômage partiel :

une mise en cause discriminatoire du volontariat des parents

Dans son discours du mardi 28 avril, le premier ministre a déclaré que le retour des élèves en classe se ferait sur la base du volontariat des parents, confirmant ainsi les propos tenus une semaine plus tôt par le ministre Blanquer. Cette proposition de volontariat indique bien que les conditions sanitaires ne sont pas garanties et que les enfants courent des risques certains.

Cette décision place les parents dans une situation impossible : soit ils et elles sont en mesure de garder leurs enfants à la maison et, dans ce cas, les tiennent éloigné-e-s de l'école et de leurs camarades, soit ils les envoient à l'école, mais prennent dans ce cas le risque de les exposer au Covid-19 et d'être contaminé-e-s à leur tour. Aucune bonne solution n'est donnée aux parents, qui se voient contraints à un choix entre deux mauvaises alternatives, et renvoyés au choix individuel et à la culpabilité.

Ce faux volontariat, dès le départ insatisfaisant, a été rendu caduc par l'annonce, hier mercredi 29 avril, de la fin du dispositif de chômage partiel à compter du 1er juin, excepté pour les parents qui pourraient fournir un justificatif de l'école de leur enfant indiquant que celle-ci n'est pas en mesure de l'accueillir.

À partir du 1er juin, seuls les parents qui pourront faire le choix de ne pas envoyer à l'école seront donc ceux qui ne sont pas salariés, ou ceux dont l'employeur accepte qu'ils jonglent entre télétravail et garde de leurs enfants. Toutes celles et ceux dont l'employeur exigera qu'ils et elles reviennent sur leur lieu de travail n'auront d'autre choix que de

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



mettre leur enfant à l'école, ou de poser des RTT ou des jours de congés qui ont d'ores et déjà en partie été prélevés lors du confinement. Dans la Fonction publique, où le chômage partiel n'existe pas, les autorisations d'absence pour garde d'enfants seront supprimées et les personnels devront poser des RTT ou des jours de congés s'ils et elles souhaitent ne pas mettre leurs enfants à l'école et les aider dans leurs apprentissages. Pour les personnels qui ne sont pas libres de leur choix de congé comme notamment les enseignant-e-s, il n'y aurait pas d'alternative au retour à l'école des enfants.

Cela introduit une situation discriminatoire entre deux catégories de parents, certains pouvant s'épargner une mise en danger en gardant leurs enfants à la maison, et d'autres ne le pouvant pas. Cette situation inacceptable montre encore une fois que la priorité du gouvernement est le retour au travail, au mépris de la santé de la population.

Pour SUD éducation, cela montre une nouvelle fois que la réouverture précipitée des écoles et établissements se fait au détriment de l'intérêt général, et en l'espèce au prix d'une inégalité discriminatoire entre parents.

Cela confirme que les conditions ne seront pas réunies pour une reprise en mai : il devient impératif de réfléchir à une rentrée en septembre et de la préparer sérieusement, sur le plan des garanties sanitaires, des moyens et dans le respect des droits des personnels et des parents.

SUD éducation revendique le maintien de l'ensemble des dispositifs d'aide jusqu'à la reprise pleine et entière de l'ensemble des élèves.